







« La seule manière de répondre aux besoins de quantité, c'est de répondre aux enjeux de qualité » Boris Bouchet

S.T.: La fin programmée des concours de maîtrise d'œuvre pour les projets de logements sociaux a mis en émoi les architectes. Les concours génèrent en effet une émulation entre les équipes de maîtrise d'œuvre au bénéfice des projets. J'ai ainsi l'impression d'avoir réussi à faire bouger les lignes par le biais des concours en proposant sur mes projets des alternatives aux matériaux standard. La fin des concours

constituera un frein à l'expérimentation. Elle contribuera aussi à rendre encore plus difficile l'accès à la commande pour les jeunes agences. Le manque de médiatisation des concours à l'échelle locale occulte leur utilité. Souvent jugés trop coûteux, ils représentent pourtant une opportunité pour stimuler le débat public sur l'avenir de notre cadre de vie.

Le champ libre laissé aux projets de concep-

tion-réalisation est un autre point négatif de la loi ELAN, car cette mesure donnera le plein pouvoir aux grands groupes du BTP. Elle conduira à une forme de ségrégation entre les territoires, ce qui est un comble pour une loi portée par le ministère de la Cohésion des territoires! En effet, les départements ruraux ne disposant pas d'entreprises générales, les grands groupes risquent de réduire les PME locales à un CONSTRUIRE EN CENTRE-BOURG À ÉCOUFLANT

L'habitat social est souvent synonyme de grands ensembles dégradés dans les banlieues des métropoles. C'est oublier la qualité d'opérations d'acupuncture urbaine, aussi pertinentes que sensibles dans leur réponse au contexte, qui revitalisent villages et bourgs. L'effet est décuplé si le programme allie logement, équipement public, services et commerces. Cette pratique, qui a redonné vie à de nombreuses communes rurales du Vorarlberg, est difficile à mettre en œuvre en France, mais des acteurs engagés autour d'une vision commune ont su le concrétiser à Écouflant.

Le projet s'inscrit dans une réflexion globale pour le réaménagement du centre-bourg, menée par la com-

mune, le bailleur Angers Loire Habitat et l'Immobilière Podeliha avec le Studio d'architecture Bruno Huet. L'habitat social est ici combiné à la création d'une salle de restaurant scolaire ainsi qu'à la restructuration et à l'extension de la médiathèque municipale. Un attrait touristique supplémentaire est apporté par l'ouverture vers les rives de la Sarthe et la valorisation des monuments de la ville : l'église, le presbytère, la mairie et le Logis de Bellebranche. Hauts de deux ou trois niveaux, les immeubles résidentiels à basse consommation d'énergie regroupent 41 appartements locatifs, dont 34 de deux ou trois pièces. Le bâti s'enroule autour d'un espace public végétalisé avec des jeux pour

enfants. Des percées visuelles rythment l'architecture, et créent entre les différents immeubles des transparences qui offrent des vues vers les jardins, le mail planté ou la rivière. L'esthétique contemporaine des nouveaux bâtiments dialogue avec le patrimoine historique : les architectes ont prolongé en toiture le bardage en bois des murs afin de dessiner « un monolithe à la silhouette vernaculaire ».

[ Maîtrise d'ouvrage : Angers Loire Habitat, commune d'Écouflant, Immobilière Podeliha — Maîtrise d'œuvre : Studio d'architecture Bruno Huet — Surface : 2650 m² — Livraison : 2012 (tranche 1), 2015 (tranche 2) ]

rôle de sous-traitants, avec tous les inconvénients que cette forme d'aliénation comporte. Par ailleurs, cette mesure amoindrit le rôle de l'architecte qui ne maîtrisera plus tous les maillons de la chaîne de production des édifices. Dans un monde contemporain qui sectorise tout, l'architecte est pourtant l'un des seuls acteurs capables d'articuler des problématiques multiples. Mais la plus grande lacune de cette loi

est l'absence de la notion de coût global, qui considère les coûts d'un projet de construction au-delà de son investissement, en s'intéressant à son exploitation, à sa maintenance, au remplacement des équipements et des matériaux mais aussi à sa déconstruction. Pour certains bâtiments, le coût d'investissement d'une opération représente seulement 25 % du coût total. Cette approche prend aussi en compte le

coût social, le coût environnemental et le coût relatif à la santé des habitants. La production de logements encouragée par la loi ELAN est incompatible avec les logiques plus complexes qui cherchent à penser le projet dans une dimension holistique.

B.B.: Même s'il est difficile d'anticiper ses conséquences, la loi ELAN semble prendre le parti de simplifier pour aller plus vite,



44 D'ARCHITECTURES 266 – OCTOBRE 2018